

Attestation

La SREN atteste que l'entreprise,

Ventnet Sàrl - Aproz

participe à la solution par branche CFST N°78

« Solution Romande des Entreprises de Nettoyage »

L'entreprise s'engage à garantir la formation de base d'au minimum un correspondant de la sécurité et santé au travail (CSST), ainsi que sa participation à des échanges d'expériences entre les entreprises de la branche comme formation continue.

La solution par branche exige en termes de sécurité et santé au travail que la direction de l'entreprise mette en place un système conforme aux exigences légales et correspondant à l'état de la technique.

Les exigences de la directive-CFST n°6508 relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de sécurité au travail (directive MSST) sont garanties par la participation et l'application de la solution par branche.

Cette attestation est valable pour l'année 2018

Ecublens, le 15 décembre 2017

Commission de gestion de la SREN

Cédric Studer
Président

Services des spécialistes de la SREN

Sabine Mann